



Pantin,

le 10 janvier 2017

LANCEMENT DU CPA : UN AGENDA RESPECTÉ, MAIS UN ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF ATTENDU

Ce 12 janvier sera lancé officiellement le compte personnel d'activité prévu par la loi travail. La CFTC accueille avec enthousiasme la concrétisation de ce compte dont elle défend le principe depuis ses débuts. Elle tient par ailleurs à souligner le respect du calendrier. Elle continue pour autant à défendre une vision plus ambitieuse du dispositif à travers son engagement dans les différents groupes de travail.

Engagée dans les 4 groupes de travail, et attachée au caractère universel du CPA, la CFTC ne cesse de rappeler l'importance d'une intégration rapide des travailleurs indépendants au dispositif.

Elle défend également, dans le cadre de la réflexion sur l'accompagnement du titulaire, que ce droit à l'utilisation soit réel afin que le CPA ne reste pas un dispositif de plus, méconnu et non utilisé ! C'est pour cela qu'elle demande un accompagnement physique, notamment des utilisateurs les plus fragiles, afin que son utilisation soit la plus efficiente possible.

Enfin, dès le début des débats sur la loi travail, la CFTC a exprimé le souhait d'intégrer au CPA d'autres dispositifs que ceux prévus actuellement (CPF, compte pénibilité et compte engagement citoyen). L'enjeu pour la CFTC est de tendre à terme vers un véritable outil de gestion du parcours de vie. L'intégration dans le CPA d'un compte temps devrait par exemple être une piste à suivre. C'est pourquoi la CFTC demande la mise en place rapide de « la concertation sur les dispositifs pouvant être intégrés dans le compte personnel d'activité » prévue par l'article 42 de la loi.

Contact presse : Laëtitia Barthelemy – 01 73 30 43 54/ 06 33 26 08 71 – presse@cftc.fr